

## Synopsis:

### « Ala kachuu » Mariage forcé par **Enlèvement**

Kyrgyzie, juillet 2004

*« C'est notre tradition, on ne peut pas l'abolir ».*

Cette tradition, « Ala Kachuu » (se sauver en emportant quelque chose qui ne vous appartient pas) est pourtant illégale. Le code pénal kirghize interdit le mariage forcé. Un homme qui enlève une femme pour la forcer à l'épouser se met théoriquement hors-la-loi. En réalité, l'article 155 n'est que trop rarement appliqué.

Les lois soviétiques ont interdit cette pratique dans les années 1920 lorsque la Kyrgyzie a été annexée à l'Empire soviétique. Mais depuis son indépendance en 1991, ce petit pays centre asiatique de 4.500.000 habitants voit le nombre d'enlèvements non consentuels augmenter continûment.

Deux raisons majeures a cela. Dans l'ère post-soviétique, les Kirghizes, qui représentent 58% de la population, cherchent à réaffirmer une identité spécifique mise à mal pendant les 70 ans d'hégémonie soviétique. Renouer avec ce qu'ils considèrent une tradition ancestrale est une manière de le faire, et en effet, la quasi-totalité des enlèvements a lieu parmi les Kirghizes. Ensuite, la Kyrgyzie est un pays pauvre. À l'indépendance en 1991, les Russes sont massivement repartis. Les usines ont fermé, faute de personnel qualifié kirghize assurant la relève, faute de moyens ou tout simplement faute de pièces détachées. Aujourd'hui, le PIB kirghize est entièrement consacré au remboursement des emprunts internationaux de ce pays à l'économie sinistrée. Le chômage élevé affecte les jeunes comme leurs parents, atteignant même 40% dans les villages.

Or, un homme qui se marie selon la coutume doit offrir une importante dot à la famille de son élue, et aussi payer « l'argent de la mariée ». Le revenu annuel moyen par individu étant d'environ \$280 en 2004, les hommes et leurs familles peuvent de moins en moins assurer ces dépenses onéreuses. Le rapt de sa future femme permet de ne pas verser l'argent de la mariée.

D'autres raisons citées pour pratiquer Ala kachuu: les parents de la fille pourraient ne pas être d'accord pour marier leur fille; la fille pourrait refuser la demande en mariage; pour empêcher la fille d'épouser un autre.

Des études disponibles indiquent qu'entre 35% et 45% des femmes kirghizes épousent un homme contre leur volonté.

Enlevées de force dans la rue, ou invitées à accompagner des amis à « une fête », les femmes sont en fait amenées dans la famille du « mari » qui a très souvent déjà réuni les convives. La femme se retrouve à son propre mariage ! Bien sûr, toutes se battent au moment de leur enlèvement – mais comment avoir raison, par exemple, de trois ou quatre hommes qui vous forcent à monter dans la voiture ?

Toutes commencent par refuser leur enlèvement et insistent pour être relâchées. Mais la pression sociale et le poids de la tradition pèsent lourdement sur la femme pour se conformer et accepter le mariage. Une femme qui refuse perd sa réputation, surtout si elle a été contrainte de passer la nuit dans la maison de ses ravisseurs. Ne pas respecter la tradition attire l'opprobre sur elle et sur sa famille, qui, sauf rare exception, l'ordonne de rester. Si la jeune femme persiste malgré tout à vouloir repartir, les « vieilles », menacent de la maudire (qu'elle ne trouve jamais de mari, qu'elle n'ait jamais d'enfants, qu'elle ne trouve jamais son chemin dans la vie...) et finissent par venir à bout des dernières résistances. La peur superstitieuse des malédictions des vieilles femmes est réelle aussi bien chez les étudiantes universitaires que chez les villageoises. Il faut une grande force de caractère pour réussir à se faire relâcher, et aussi la promesse de ne pas porter plainte auprès de la police... Seulement environ 8 à 10% des enlèvements ne sont pas suivis d'un mariage, et les divorces sont encore plus rares (6%), car culturellement inacceptables.

Ala Kachuu avait sans doute un sens et une utilité lorsque la société kirghize était tribale et nomade. Mais au début de XXI ème. siècle, cette vieille tradition, qui se répand pour des raisons tant économiques que de quête d'identité nationale, tourne en dérision le droit humain, notamment en violant l'article 16 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. **Ala kachuu est une violence qui nie les rêves et les aspirations des jeunes femmes qui en sont les victimes.**

Frances Dal Chele